



Termes de références pour un mapping de l'opposition nationale relative aux DSSR et l'élaboration d'un toolkit pour la société civile

1. Contexte et justification

L'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF) est une organisation non Gouvernementale à but non lucratif, créée en 1971 et reconnue d'utilité publique par le décret numéro 72-477 du 8 juin 1972, et membre à part entière de la Fédération Internationale de Planification Familiale (IPPF) depuis 1971. L'Association Marocaine de Planification Familiale est une association nationale de DSSR résolue et engagée envers la justice sociale centrée sur l'individu, fournit des services de qualité pour toutes et tous, partout et favorisons le choix éclairé. L'AMPF a pour mission est de promouvoir une santé et des Droits sexuels et reproductifs de qualité pour tous, partout, en surmontant les obstacles.

Pour mener à bien sa mission, l'AMPF dispose d'un plan stratégique 2023-2028, Ce cadre stratégique est le fruit de la réflexion de l'AMPF (membres, personnel et jeunes activistes) sur les tendances nationales et internationales en matière de droits à la Santé sexuelle et reproductive et de fournir un large éventail de programme et de services de qualité, partout et pour tous.

Alors que, la situation des DSSR au Maroc reflète un paysage marqué par des progrès significatifs, des résistances notables persistent. Le cadre juridique marocain a évolué pour reconnaître certains aspects des droits à la SSR, mais des obstacles subsistent. Par exemple :

- l'avortement est fortement restreint et n'est légal que dans des cas très limités (Articles 449-459 du Code Pénal).
- Les services de contraception et l'éducation sexuelle ne sont pas suffisamment accessibles à l'ensemble de la population, en particulier dans les zones rurales et parmi les groupes marginalisés
- et le mariage des mineurs persistent toujours surtout dans le monde rural et les milieux défavorisés

Ceci est dû à une opposition farouche guidée par les mouvements d'opposition au Maroc qui trouvent souvent leurs argumentaires dans des normes sociales issues des valeurs religieuses et culturelles conservatrices. Ces groupes s'opposent assez souvent à toute réforme législative ou politique visant à élargir les droits à la SSR. Ils mènent des campagnes médiatiques, organisent et exercent des pressions sur les décideurs politiques pour maintenir ou renforcer déjà les restrictions existantes en matière des DSSR.

C'est pourquoi les organisations de la société civile (OSC) travaillent pour contrer cette opposition et promouvoir les DSSR au Maroc.

Dans ce contexte complexe, la réalisation d'un mapping détaillé de l'opposition aux DSSR au Maroc et la création d'une boîte à outils dédiée à cela, sont des étapes essentielles pour permettre à ces organisations de naviguer et de contrer efficacement ces mouvements d'opposition d'où l'intérêt de cette consultation.

2. Objectif général de la consultation

Cartographier, de manière spécifique, des acteurs de l'opposition aux DSSR

3. Objectifs spécifiques de la consultation

- Cartographier les acteurs de l'opposition aux DSSR y compris les ONG au niveau national
- Identifier les différents groupes et individus constituant l'opposition aux DSSR à travers une analyse permettant de mieux comprendre leurs dynamiques, stratégies et réseaux.
- Identifier les alliés progressistes en cataloguant les organisations partageant des idées progressistes sur les DSSR (les organisations de femmes, les organisations thématiques de SSR, les organisations dirigées par des jeunes, les chercheurs, les organisations de défense des droits des personnes handicapées, et les organismes publics).
- Documenter les bonnes pratiques existantes afin de répondre efficacement aux besoins en lobbying et en plaidoyer au niveau national.
- Relever les écarts juridiques en droits humains (Identifier les disparités entre les normes internationales des droits humains et le cadre juridique national concernant les droits aux DSSR, pour formuler des stratégies de plaidoyer informées et efficaces).
- Élaborer un toolkit dédié pour renforcer les capacités des organisations de la société civile (OSC) marocaines à contrer ces mouvements.

4. Méthodologie :

Le consultant (e) devra mettre en place une note méthodologique relatant la manière avec laquelle il va procéder pour la réalisation de l'étude en matière de cartographie des formes et des meilleures pratiques de l'opposition au Maroc.

L'AMPF mettra à la disposition du consultant(es) toutes les informations et la documentation disponible nécessaire à sa mission.

5. Livrables :

- Note méthodologique validée
- Rapport provisoire de la cartographie
- Rapport final de la cartographie
- Une version électronique sur USB avec une présentation PPT
- Clé USB contenant les données demandées
- Un toolkit pour la société civile dédié pour contrer l'opposition

6. Durée de la consultation :

La durée de la consultation est de 45 jours ouvrable :

- 35 jours pour l'élaboration du Mapping
- 15 jours pour l'élaboration du toolkit

7. Profil du consultant (es) :

- Une expertise en matière de recherche en santé ;
- Une bonne expérience en matière de la santé sexuelle et reproductive et les droits y afférents ;
- Une expérience dans la réalisation des consultations similaires ;
- Engagement et disponibilité ;
- De bonnes connaissances en Français et des capacités rédactionnelles reconnues ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte national : aspects socioéconomiques, politiques et culturels et des questions de genre et droits humains et des défis de gestion des services de proximité.

N.B. Le consultant doit tenir compte des principes de l'éthique dans la conception des livrables, y compris le respect des procédures et le maintien de la confidentialité et la sécurité des informations recueillies.

8. La supervision de la consultation

La consultation sera supervisée directement par le Directeur exécutif de l'AMPF.

9. Dossier de l'offre :

Le Consultant (e) est tenu de présenter :

- Une offre technique comprenant les éléments suivants :
 - Un CV détaillé mentionnant les diplômes, les expériences, les compétences dans les domaines qui ont un lien avec la mission.
 - Une note méthodologique qui récapitule la démarche/ approche, les outils de collecte de données, les tâches à entreprendre pour élaborer les différents produits et un planning des activités avec échancier

- Une Offre financière.

10. Adresse de soumission:

Les dossiers seront adressés à l'adresse électronique : ampf@ampf.org.ma ou à l'adresse de l'Association Marocaine de la Planification Familiale au 6, Rue Ibn Elkadi BP 1217, les orangers Rabat, avant le 25/08/2024.

11. Modalités contractuelles :

Les prestations du consultant sélectionné feront l'objet d'un contrat avec l'AMPF.
NB : seuls les candidats retenus seront convoqués.